

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 26 mars 2025

14. Crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de bornes Smotion – Décompte final : information (A. Louis)

Introduction

Le Conseil général, dans sa séance du 31 mars 2021, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de bornes Smotion.

Pour répondre à la demande croissante de véhicules électriques, la commune de La Neuveville a décidé de s'adapter en installant des bornes de recharge sur son territoire. Conçues avec soin pour répondre aux attentes des utilisateurs, ces infrastructures facilitent la transition vers une mobilité plus durable.

Concernant le budget, nous sommes largement en-dessous des prévisions. En effet, il était initialement prévu d'installer deux bornes de 22 kW à St-Joux. Toutefois, le Conseil municipal a renoncé à ce projet, estimant que leur installation aurait entraîné la suppression de deux places de stationnement dans un parking déjà très sollicité.

Décompte final

Le coût total des travaux s'élève à CHF 60'929.41 TTC soit 23.84 % (CHF 19'070.59 TTC) de moins qu'initialement prévu.

Conclusion

Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 80'000.- TTC n'accuse aucun dépassement.

CONSEIL MUNICIPAL